

MISSION D'ETUDES POUR L'AMENAGEMENT
ET LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DU NORD
(MEADEN)

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES AUPRES DE LA MEADEN

RESEARCH CENTER FOR PLANNING AND
DEVELOPMENT OF THE NORTH REGION

INTERNAL TENDERS BOARDS
OF MEADEN

AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°02/DC/MEADEN/CIPM/2024 DU 12/06/2024
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE DEUX (02) LOGEMENTS A LAGDO
ET L'AMENAGEMENT DE TROIS (03) PIECES DEVANT ABRITER LES BUREAUX DES CADRES DE LA
MEADEN A LAGDO en procédure d'urgence

1. Objet de la Consultation

Dans le cadre de l'exécution du budget 2024 de la MEADEN, le Directeur Général de la Mission d'Etudes pour l'Aménagement et le Développement de la Région du Nord (MEADEN), Autorité Contractante, lance en procédure d'urgence, une Demande de Cotation pour la réalisation des travaux de réhabilitation de deux (02) logements ainsi que la réfection de trois (03) pièces devant abriter les bureaux des cadres de la MEADEN à Lagdo.

2. Consistance des travaux

Les travaux à exécuter comprennent :

- Travaux préliminaire (préparation de surface et déposé charpente)
- Travaux de charpente et couverture ;
- Travaux de peinture ;
- Travaux de plomberie ;
- Fourniture et pose de climatiseurs y compris abonnement ENEO

3. Délai de livraison et montant prévisionnel

Le délai maximum prévu par le Maître d'ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de quarante-cinq (45) jours. Le coût prévisionnel s'élève à 6 070 303 FCFA.

4. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux Entreprises de droit camerounais disposant d'une expérience dans le domaine concerné.

5. Financement

Les présentes prestations sont financées par le budget de la MEADEN pour l'exercice 2024 ; imputation 221010.

6. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances, d'un montant de cent vingt mille (120 000) FCFA ; Elle doit rester valable trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

7 Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Générale de la MEADEN dès publication du présent avis.

8. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier de consultation peut être obtenu à la Direction Générale de la MEADEN dès publication du présent avis sur présentation d'une quittance de versement d'une somme non remboursable de dix mille (10 000) FCFA payable à la BICEC dans le compte de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) N°10001 06860 97568660001 - 28 .

9. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme tels devra parvenir à la Direction Générale de la MEADEN au plus tard le 10 juillet 2024 à 11 heures précises sous enveloppe cachetée avec la mention :

**AVIS DE DEMANDE DE COTATION N°02/DC/MEADEN/CIPM/2024 DU 12/06/2024
POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE DEUX (02) LOGEMENTS A LAGDO
ET L'AMENAGEMENT DE TROIS (03) PIECES DEVANT ABRITER LES BUREAUX DES CADRES DE LA MEADEN A
LAGDO en procédure d'urgence A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"**

10. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet,...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Consultation.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédent la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis de Consultation.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

11. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps.

L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques et financières aura lieu le 10 juillet 2024 à partir de 12 heures précises par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la MEADEN.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

12. Critères d'évaluation

12.1 Critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- Non-conformité après 48 heures d'une pièce du dossier administratif ;
- Fausses déclarations ou des pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure au seuil minimal de 70% requis soit 6 oui sur les 8 possibles ;
- Absence de la déclaration sur l'honneur pour n'avoir pas abandonné un marché au cours des trois (3) dernières années ;
- offre financière incomplète ou non conforme ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié ;
- Absence de la caution de soumission à l'ouverture des plis.

12.2. Critères essentiels

Les critères essentiels à la qualification des candidats porteront sur :

- la présentation générale de l'offre ;
- l'expérience du soumissionnaire ;
- la qualification du personnel ;
- la capacité financière.

L'évaluation sera faite en mode binaire (oui/non) ; seuls les soumissionnaires ayant obtenu au moins 70 % des réponses positives seront éligibles à l'analyse financière soit 3 oui sur les 5 possibles.

13. Attribution

Il sera considéré les montants toutes taxes comprises à l'issue de l'évaluation de l'offre financière ; le marché sera attribué au soumissionnaire présentant un dossier administratif complet, qualifié sur le plan technique et présentant l'offre financière la moins-disante.

14. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

15. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction Générale de la MEADEN BP 17 Garoua, tél 222 27 31 18, sise rue Amadou Banissé, face à la Légion de Gendarmerie du Nord.

16 Corruption

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Garoua, le 12 JUIN 2024

Le Directeur Général de la MEADEN,
Autorité Contractante,



ABDOU LAYE SERNO

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP (pour publication et archivage)
- Affichage (pour information)
- Président CIPM-MEADEN
- Archives/classement